

FSU 40

Fédération Syndicale Unitaire

Directeur de la publication: Philippe MIQUEL
ISSN 1276-6488 CPPAP 0521SOO7828

Imprimé par: FSU Landes
97, Place de la Caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan

Dispensé de timbrage

MONT DE MARSAN PPDC

Ensemble
LANDES

Déposé le 6 juin 2019

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

PARCOURS SUP

Nouveaux bacs : Allons-nous laisser faire ?

- DE SUIVI PÉDAGOGIQUE
+ D'ORIENTATION PRÉMATURÉE
- DE MOYENS POUR ENSEIGNER
+ D'ÉLITISME
- DE DGH
+ D'ÉLÈVES PAR CLASSE

+ DE COMPLEXITÉ
- DE CHOIX RÉELS
+ DE CCF
- D'ÉGALITÉ SUR LE TERRITOIRE
+ TÂCHES ADMINISTRATIVES
- DE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

L'édito

La FSU et les AESH pages 2

Veille et action dans les lycées agricoles publics pages 2

Rôle des commissaires paritaires pages 3

Commission Départementale d'Action Sociale pages 3

Actions au collège Jean Rostand pages 4

Vue-la gravité des attaques portées par le Ministère contre le lycée, le bac mais aussi l'orientation de nos élèves (le naufrage Parcoursup), nos conditions de travail et de rémunération (2^e heure sup imposée et présentée comme une augmentation de salaire !), la volonté de destruction de toutes les garanties que nos statuts offrent - non seulement à nous mais aussi aux usagers-, le Snes-FSU et le Snuep-FSU ont décidé une action forte et symbolique **par la grève du 17 juin, jour de surveillance de la première épreuve du baccalauréat.**

Cette action, qui n'est pas dans les habitudes du Snes-FSU ni du Snuep-FSU, est un appel pour que le gouvernement prenne enfin ses responsabilités et ouvre des négociations sérieuses avec les organisations syndicales sur le système éducatif, les conditions de travail et la rémunération des personnels et plus largement sur la Fonction Publique.

C'est l'occasion, sans mettre en danger nos élèves ou nous-mêmes, d'apporter la preuve que nous sommes massivement contre ces réformes à répétition qui désorganisent le système éducatif, aggravent les inégalités entre nos élèves et dégradent nos conditions de travail. C'est une façon d'appeler médiatiquement à davantage de moyens pour revaloriser nos métiers, faire baisser les effectifs dans les classes et permettre à chacun de travailler sereinement, au sein d'équipes pluridisciplinaires et multi catégorielles, au service de nos élèves.

Alors, le 17 juin, je n'hésite pas ! Je me mets en grève !

La FSU et les AESH : une (déjà) longue histoire



La profession est certes jeune mais cela fait longtemps que la FSU, alertée par le maillage de terrain des militants SNUIPP-FSU, SNES FSU et SNETAP-FSU (au niveau national), a pris le dossier à bras le corps.

Les rassemblements organisés devant la DSDEN le vendredi 12 octobre 2018 pour dénoncer le scandale des salaires non versés, le stage de formation syndicale sur l'inclusion organisé en novembre 2018, le stage à destination des AVS du 14 février 2019 qui a permis de rassembler 48 participants, la participation au groupe de travail du 7 mars, tant demandé à l'administration, pour l'élaboration d'un guide AESH ...sont autant de jalons posés pour une reconnaissance du métier et une revalorisation des salaires.

C'est dans cette continuité que le 15 mai dernier, un rassemblement a été organisé lors duquel une délégation intersyndicale a été reçue en audience. Marie Claire Merrien du SNUIPP FSU et Lysiane Hugonin, AVS au collège Jean Moulin de St Paul les Dax ont abordé plusieurs thématiques :

Ce fût bien sûr l'occasion, à nouveau, de porter les revendications salariales des AESH avec la demande que ce soit d'abord le salaire (taux horaire) qui soit augmenté pour une véritable valorisation.

Mais nous avons également posé des questions sur la préparation de la rentrée. La volonté de la DSDEN est de convertir les contrats CUI-PEC en AESH avant de recruter de nouveaux AESH pour aller vers la professionnalisation de la fonction. Dans notre département, il y a actuellement 853 accompagnants dont 505 AESH (2% sur un temps plein au niveau national) et 348 CUI-PEC. Pour les contrats CUI-PEC, chaque personnel va être contacté individuellement mais la signature n'interviendra qu'en juillet : délai beaucoup trop long et trop vague selon nous, puisque les collègues vont rester dans l'inconnu après la sortie.

Le projet de loi sur l'école de la confiance veut mettre en place des

pôles inclusifs (PIAL). Dans le département, ils seront positionnés suivant les secteurs des collèges où sont installées des ULIS. L'accompagnement mutualisé sera concomitant à l'accompagnement individuel. Grâce à eux, la DSDEN promet une augmentation des quotités de temps de travail, actuellement de 24h maximum dans le 1er degré : nous restons vigilants, et il faut le dire méfiants, sur ce dernier point... Nous avons rappelé que les organisations syndicales s'opposent à la mise en place des pôles inclusifs. En effet, nous dénonçons la dégradation des conditions de travail des AESH : quid des longs déplacements pour les collègues dans notre département rural ? Sera-t-il imposé le suivi de plusieurs enfants par 1 personne ou par plusieurs personnes pour 1 enfant ?

Les AESH présentes ont précisé leurs besoins en formation à savoir des apports de gestes techniques, outils pratiques par des professionnels, plutôt que des présentations de structures.

La DSDEN informe qu'un service d'accompagnement va être créé à la rentrée, en direction des personnels et des parents mais comme ce sera à moyens constants en personnel, la prudence est de mise... Le vademecum, promis de longue date, et pour lequel la FSU a demandé à cor et à cris un groupe de travail spécial qu'elle a fini par obtenir le 7 mars, sera mis en ligne avant la fin de l'année.

La FSU ne lâche rien et continue de se battre avec les accompagnants.

Pour plus d'informations sur le sujet, les textes relatifs à vos droits, rendez-vous sur le site <https://fsu40.fsu.fr/> ou sur le site <http://40.snuipp.fr/>.

Marie-Claire Merrien, SNUIPP-FSU et Armelle Masson, Co secrétaire FSU

Veille et action dans les lycées agricoles publics

Chacune des réformes de l'EN ou du ministère du travail introduit des modifications sérieuses dans les équilibres de nos établissements et de nos enseignements : ici on réduit l'encadrement et le nombre d'heures des élèves et apprentis, là on libéralise et on met en concurrence les centres, ici encore on limite les choix réels d'orientation de nos apprenants ou on modifie les évaluations en supprimant l'essence des formations comme le stage en STAV etc. Et pourtant notre ministère a choisi d'augmenter les effectifs dans nos classes. C'est en réponse que le vendredi 5 avril le CDDEAP (Comité de Défense De l'Enseignement Agricole Public) s'est réuni au LEGTA de Blanquefort. Mme Motoman (conseillère régionale Nlle-Aquitaine), Mme Anfray (présidente FCPE 33), M. Prud'Homme (député de Gironde) et M. Laborde (premier adjoint à la municipalité de Blanquefort) ont apporté leur réflexion. Ils ont constaté la politique défavorable aux services publics du gouvernement qui assume ses orientations ultra-libérales. Les participants se sont entendus pour dénoncer les réformes en cours mettant en cause le système scolaire, renforçant le tri social des élèves, dégradant les conditions d'exercice du métier d'enseignant et ouvrant grand la porte au secteur privé. Pourtant, pour être en capacité de former aux métiers d'avenir, le service public d'éducation doit conserver sa mission émancipatrice et l'apprentissage agricole public ne doit pas être mis aux mains des seuls lobbies de "l'agrobusiness".

L'enseignement agricole a besoin de choix et d'orientations politiques forts en termes de revalorisation d'image, de maintien du maillage territorial ou d'évolution des filières et diplômes, pour lui

permettre de répondre à la demande de formation et aux attentes sociétales liées à la nécessaire transition écologique et énergétique. Cela impose une cohérence d'action entre les services de l'Etat, les collectivités locales et les acteurs des EPL.

Plusieurs propositions ont été faites comme donner un statut particulier à l'apprentissage public, valoriser les exploitations agricoles et ateliers technologiques pour en faire des modèles de l'agriculture d'aujourd'hui avec une transition vers le bio. Mais loin d'écouter ces avis, le ministère de l'agriculture applique sans réserve les contre-réformes qui mettent en danger la qualité de nos enseignements et qui diminuent les moyens ce qui traduira par des pertes d'emplois. C'est aussi pourquoi en plus des actions proposées par la FSU, la nuit des lycées agricoles publics a été organisée le 9 mai à Mugron. Les personnels engagés ont pu alerter les médias (sud ouest), recevoir le soutien de parents d'élèves (FCPE) et de notre présidente de CA (Marilyne Beyris, conseillère régionale) puis débattre de l'avenir de l'enseignement agricole public avec Boris Vallaud (député dans la 3e circonscription des Landes).

Seulement, puisque cette mobilisation reproduite sur l'ensemble du territoire n'a permis que l'obtention d'un rendez-vous sans proposition, le Snetap-fsu a décidé de prendre ses responsabilités face à l'ampleur des dégradations annoncées et d'appeler les agents de l'EAP à « refuser » les convocations pour les examens de fin d'année... jusqu'à ce que de vraies négociations s'engagent. Plus d'info <https://regions-snetap-fsu.fr/na/>.



Rôle des commissaires paritaires académiques

Le Snes-fsu 40 nous propose cet article sur le travail des commissaires paritaires qui préparent puis vérifient les mouvements des personnels du second degré. Loin des clichés, leur implication tous les ans permet à l'administration et aux agents de s'assurer de l'adéquation des propositions aux réalités du terrain, aux situations des agents et, pour les syndicats de la FSU, de vérifier que le classement s'établit dans les règles fixées. Cette mécanique de précision, qui fonctionne plutôt bien, est aujourd'hui remise en cause dans la loi pour la fonction publique qui risque, au mieux de rendre le système opaque et inégalitaire, au pire d'engendrer le chaos.

Le travail commence avant la saisie des vœux, en mars et avril : réunions d'informations sur les mutations, renseignements individuels et suivi personnalisé.

Le Snes-fsu, comme le Snep-fsu pour l'EPS, établit une liste indicative des Postes Offerts au Mouvement à l'intention des syndiqués (puisque'elle n'est plus donnée par le Rectorat), afin qu'elle soit disponible lors de la saisie des vœux au mouvement intra-académique.

La première phase est celle de vérification des barèmes, au mois de mai. Notre intérêt se porte d'abord sur la vérification du barème et de la cohérence des vœux de nos syndiqués. Certains sont contactés pour des conseils sur une meilleure organisation des vœux, en vue de la transmission de pièces destinées à obtenir des bonifications auxquelles ils ont droit, etc. Une fois ce travail fait, les commissaires paritaires vérifient le barème de tous les candidats à une mutation pour garantir l'égalité de traitement.

Début juin, le Rectorat communique aux commissaires paritaires les projets de mutation. Les élus vérifient tout le projet et corrigent les éventuelles erreurs. Ils préparent ensuite des projets supplémentaires de mutations afin de les proposer à la Direction des Personnels Enseignants de chaque discipline.

Pendant les Formations Paritaires Mixtes Académiques, mi-juin, chaque proposition des commissaires paritaires est étudiée en séance, pour obtenir de nouvelles mutations ou des améliorations, dans le respect du barème et dans la transparence.

Suite à ces commissions, les élus informent individuellement chaque candidat à la mutation de son résultat. Ils communiquent aussi des informations sur les barres qui permettaient l'accès à un département, à une commune. Ils informent aussi sur les possibilités de faire une révision

d'affectation quand le résultat de la mutation n'est pas satisfaisant. Début juillet ont lieu des groupes de travail au Rectorat pour étudier les demandes de révisions d'affectation. Le travail se poursuit jusqu'au 20 juillet environ pour finaliser les révisions d'affectation, étudier les Rattachements Administratifs des TZR, la titularisation des stagiaires.

Il s'agit aussi d'accompagner les lauréats de concours dans la saisie de leurs vœux pour leur année de stage.

Les élus effectuent donc un contrôle systématique de la totalité du projet de l'administration. Outre les situations individuelles, ils vérifient la réalité des postes mis au mouvement et s'assurent qu'aucun ne manque. Ils contrôlent que l'intégralité des affectations proposées se fait conformément aux principes du mouvement. Ils peuvent apporter des corrections afin de rétablir dans son droit tout collègue lésé dans le projet informatique. Ils interviennent auprès de l'administration pour appuyer les demandes de bonification médicale ou sociale des personnels en situation difficile. Ils recherchent enfin toutes les améliorations, dans le strict respect des vœux et barèmes de chacun : améliorations qualitatives (meilleur rang de vœux) et quantitatives (mutations supplémentaires). Cette amélioration est aussi le but des révisions d'affectation.

Avant eux, les commissaires paritaires nationaux ont œuvré dans le même sens lors du mouvement inter-académique. Les commissaires paritaires sont également vigilants lors de toutes les autres opérations liées au déroulement de la carrière (promotion, contestation...)

C'est pour cela que nous continuons de nous battre et de combattre la destruction du service public, notamment par la participation de tous aux grèves des 17 et 27 juin.



Damien MASSON Snes-FSU

Vos représentants FSU siègent à la Commission Départementale d'Action Sociale

Pour rappel :

« Les personnels qui doivent faire face à des problèmes financiers, peuvent être aidés ponctuellement par l'attribution d'une aide exceptionnelle ou d'un prêt sans intérêt pouvant aller jusqu'à 2000€, remboursable sur 24 mois au plus (en fonction du statut). Dans ce cadre, après entretien avec l'assistante sociale des personnels du secteur, les dossiers sont examinés par la commission départementale d'action sociale. Le montant accordé est variable et tend à répondre le plus justement possible à chaque cas particulier. »

C'est dans ce cadre que la FSU vous représente à la CDAS du département afin de participer à l'évaluation des dossiers présentés par l'assistante sociale et contrôler l'utilisation des ressources allouées. Voici leur compte rendu de la CDAS du 17 mai, (ils sont tous disponibles sur le site <https://fsu40.fsu.fr/> ou sur le site <http://40.snuipp.fr/>).

Retenez ceci : si vous avez des difficultés d'ordre financier ou besoin d'une aide, il faut vous adresser à l'Assistante Sociale des personnels de la DSDEN, qui présente ensuite les situations et les propositions d'aides aux membres de la CDAS.

La confidentialité est, bien sûr, respectée.

Crédits alloués au département pour l'année (civile) :

* 30 000 € pour les aides exceptionnelles

* 2600 € pour les prêts

Avec les aides déjà données, il reste 18,542 € pour les aides exceptionnelles et 2100 € pour les prêts.

Les 2 représentantes de la FSU présentes ont voté pour toutes les aides maximales proposées.

L'action Sociale, c'est aussi des aides au logement, à la restauration, aux gardes d'enfants, au maintien à domicile, des aides pour les loisirs et les vacances.

Peuvent en bénéficier les agents stagiaires et titulaires, les contractuels et les apprentis sous certaines conditions et pour certaines prestations, les retraités, les veufs et veuves non remariés ou les enfants des agents.

Un guide complet est à votre disposition sur les mêmes sites.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Actions au collège Jean Rostand de Capbreton

Voilà plusieurs semaines que les enseignants du collège sont mobilisés contre un certain nombre de dysfonctionnements actuels et de projets de réformes (Loi Blanquer sur l'éducation et loi de transformation de la Fonction Publique). Voici leur témoignage.

Grâce à vos cotisations aux syndicats de la fédération et à vos votes, les militants de la FSU des Landes ont pu poursuivre leur engagement dans le département.

LES ACTIONS DU TRIMESTRE :

HIS au collège de Morcenx (aide pour la préparation de l'audience en vue d'un classement REP) le 28 mars, HIS le 24 mai à Linxe et le 3 juin : à Parentis et Labouheyre, 9 avril : réunion d'information sur la réforme du lycée à la demande du conseil local montois de la FCPE.

Organisation de la défense des AVS :
* rassemblement et audience du 15 mai

Organisation de la logistique pour la manifestation du 30 mars à Bordeaux.
Participation au 1er mai
Organisation de la manifestation pour le service public du 9 mai
Logistique et transport pour la manifestation nationale le 18 mai à Paris
15 mars : organisation du stage collège à Saint-Paul-Les-Dax
Organisation d'un stage de formation SEGPA le jeudi 28 mars à Parentis en Born
Organisation d'un stage fonction publique territoriale le 23 mai.

LES ACTIONS À VENIR :

HIS du Snes-fsu : 18 juin à Rion des Landes, 20 juin à Mimizan, 24 juin à Dussarat (Dax)
Action du 17 juin
Instances d'ajustement pour la rentrée 2019

Tous les syndicats locaux de la FSU et toute l'équipe de la FSU vous souhaitent bonne fin d'année scolaire et un bel été !

Toutes les infos sur notre site :



Nous avons trouvé un moyen d'action qui faisait l'unanimité : opérations « coup de poing » chaque mardi matin, avant les cours, de 8H à 8H30. Le but était de médiatiser, de faire prendre conscience aux parents et à l'opinion publique des problèmes existants... et à venir... pour faire évoluer les choses !

Exemples d'actions réalisées :

-> enseignants bâillonnés, qui ne pourront plus manifester leurs désaccords sur les réformes de notre ministère, même si nous estimons qu'elles vont dégrader encore plus les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Il s'agit de dénoncer l'article 1 du projet de loi d'« école de la confiance » où une obligation de réserve est prévue.

-> classe extérieure sans prof : cherchons prof !

-> pôle emploi cherche enseignants, avec tract explicatif aux parents (information générale sur les réformes en cours)

-> tract donné à tous les élèves, centré sur la problématique récurrente des non-remplacements des professeurs absents : état des lieux critique de cette année au collège : depuis le 8 février, les classes de 4° et 3° SEGPA n'ont pas cours de biotechnologie (18h), et depuis début mars 2 classes de 6°, 1 classe de 4° et 1 classe de 3° n'ont pas de professeur de français, faute de professeur remplaçant ! Et un collègue de mathématiques, en arrêt maladie 15 jours, n'a pas été remplacé.

-> réunion d'information et d'échanges proposée aux parents mardi soir 7 mai : pour leur expliquer plus précisément pourquoi nous faisons ces actions et leur demander un soutien; car c'est pour leurs enfants qu'on se mobilise aussi et surtout !

...Depuis, une enseignante remplaçante a été trouvée en français et une en biotechnologie, mais cette dernière n'assure que 9h sur les 18h nécessaires...Les programmes seront difficiles à « boucler » !

L'établissement souffre des carences dans les remplacements des professeurs absents.

L'administration (Rectorat) ne prévoit plus de remplacements en-deçà de 15 jours d'absence. Les établissements doivent se débrouiller en interne. Les enseignants sont sollicités pour remplacer leurs collègues, quand c'est possible ; mais c'est sans compter les problèmes de faisabilité, de charge de travail supplémentaire, de fatigue accrue...

Pour les remplacements de plus longue durée, des professeurs « titulaires remplaçants » sont normalement disponibles pour pallier les absences sur une zone. Malheureusement la politique nationale étant la suppression du nombre de fonctionnaires, ces « titulaires remplaçants » sont de moins en moins nombreux. Employés majoritairement à l'année, faute de titulaires sur poste, ils n'assurent plus leur fonction dédiée au remplacement.

Pour répondre à ces besoins, l'administration a fait le choix de recruter de plus en plus de contractuels (personnels non titulaires, précaires en CDD, corvéables à merci, pas toujours formés au métier d'enseignant). Les chefs d'établissement sont parfois obligés d'aller chercher des professeurs remplaçants sur pôle emploi, parfois des ingénieurs pour faire des heures en mathématiques...

Une réforme à contre-sens

Le projet de réforme de la fonction publique envisage le recrutement sous contrat, remettant en cause un recrutement par concours qui selon les avis rendus du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental saisi par le 1er Ministre en 2018) est « la pratique la plus simple et la plus juste, donc aussi la moins critiquable, pour recruter des effectifs significatifs ». Avis que nous soutenons et qui mentionne également « le recours aux Contrats à Durée déterminée doit être diminué ». Contrat qui remet en cause le statut de la Fonction Publique et ses principes essentiels qui sont l'égalité, l'indépendance et la responsabilité. Principes solides, donnant des droits et des devoirs aux fonctionnaires qui permettent la mise en œuvre d'un service public neutre, intègre sur tout le territoire.

Et, quand, il n'y a pas assez de professeurs avec des effectifs qui progressent de plus en plus, ce sont des classes avec un nombre d'élèves pouvant atteindre les 30 en collèges, 35 et plus en lycées. Ce sont des conditions d'apprentissage, d'enseignement dégradées pour les élèves et professeurs.

L'exemple de L'EPS, une discipline exsangue

L'état des lieux à la rentrée 2018 n'était déjà pas glorieux dans l'académie de Bordeaux en EPS (éducation physique et sportive) alors que les besoins étaient en augmentation avec + 2600 élèves dans le second degré :

- 15 postes de titulaires remplaçants ont été supprimés alors que nous revendiquons un recrutement de 10% de titulaires remplaçants pour assurer la continuité et la qualité du service public.
- 5 zones de remplacement sont restées vacantes
- 12 postes fixes n'étaient pas pourvus à la rentrée (dans le 24, le 47 et 1 dans le 64)
- 7 TZR restaient disponibles sur toute l'académie pour assurer des remplacements
- 36 contractuels étaient déjà embauchés ;
- Le taux de remplacement des TZR disponibles était de 0.85% !!! Alors qu'il devrait être de 8 à 10% !

Dans le Lot et Garonne, des élèves du collège de Monsempron-Libos sont restés sans professeur d'EPS de septembre 2018 à mars 2019 !

Au 15 mars, 109 contractuels étaient embauchés en Education Physique et sportive sur l'académie de Bordeaux.

Et les perspectives pour la rentrée 2019 ne sont pas meilleures, car alors qu'il y aura 64 postes vacants (départs en retraite), seuls 45 professeurs arrivent dans l'académie.

Et il faudrait faire confiance à la politique de M. Blanquer ?

C'est bien pour cela que localement dans les établissements, et au SNEP-FSU comme dans les autres syndicats de la FSU nous revendiquons une augmentation urgente par voie de concours du nombre de postes de professeurs titulaires.

Christel De Carlo, SNEP- FSU